



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Buttes – BF 3008 – Les Sugits 21

Description de l'ouvrage : Installations de 2 pompes immergées dans un puits proche de la rivière en modification du système déporté existant

Affectation parcelle : ZI

Requérant(s) : Manufacture horlogère ValFleurier, Branch of Richemont International SA, Les Sugits 21, 2115 Buttes

Auteur des plans : Epigraf architectes SA, Stucki Maël, Marché 25, 2520 La Neuveville

Décision spéciale : -

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **22 juillet 2024**.

Val-de-Travers, le 21 juin 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

